

DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF
À SA SOIXANTE-SIXIÈME SESSION

Séoul (République de Corée), 24 septembre 2001

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Ordre du jour	2
2. Liste des décisions	3
3. Décisions prises par le Conseil	5
4. Liste des participants	12

1. ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Demandes d'admission à la qualité de Membre
3. Désignation du pays chargé de la célébration officielle de la Journée mondiale du tourisme pour 2002 et 2003
4. Composition et mission du Comité des études de marché et des techniques de promotion
5. Candidatures aux postes de Commissaires aux comptes pour la période 2002-2003
6. Questions administratives et financières
 - a) Rapport du Secrétaire général
 - b) Rapport du Comité du budget et des finances
 - c) Suspension de la qualité de Membre conformément à l'article 34 des Statuts
 - d) Demandes d'exemption temporaire de l'application du paragraphe 13 des Règles de financement
7. Fixation du montant des contributions des Membres pour la période 2002-2003 et éventuelle actualisation du budget pour la même période
8. Rapport du Comité du programme
9. Membres affiliés - Conseil professionnel de l'OMT
 - a) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié
 - b) Partenariat public-privé
10. Rapport du Conseil exécutif à l'Assemblée générale (document pour information)
11. Lieu et date de la soixante-septième session du Conseil
12. Approbation des projets de décision de la soixante-sixième session du Conseil

2. LISTE DES DÉCISIONS

<u>N° de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
1(LXVI)	Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	5
2(LXVI)	Demandes d'admission à la qualité de Membre (point 2 de l'ordre du jour)	5
3(LXVI)	Désignation du pays chargé de la célébration officielle de la Journée mondiale du tourisme pour 2002 et 2003 (Point 3 de l'ordre du jour)	6
4(LXVI)	Composition et mission du Comité des études de marché et des techniques de promotion (point 4 de l'ordre du jour)	6
5(LXVI)	Candidatures aux postes de Commissaires aux comptes pour la période 2002-2003 (point 5 de l'ordre du jour)	7
6(LXVI)	Questions administratives et financières : a) Rapport du Secrétaire général ; b) Rapport du Comité du budget et des finances (point 6 a)b) de l'ordre du jour)	7
7(LXVI)	Questions administratives et financières : c) Suspension de la qualité de Membre conformément à l'article 34 des Statuts ; d) Demandes d'exemption temporaire de l'application du paragraphe 13 des Règles de financement (point 6 c)d) de l'ordre du jour)	8
8(LXVI)	Fixation du montant des contributions des Membres pour la période 2002-2003 et éventuelle actualisation du budget pour la même période (point 7 de l'ordre du jour)	11
9(LXVI)	Rapport du Comité du programme (point 8 de l'ordre du jour)	11
10(LXVI)	Membres affiliés – Conseil professionnel de l'OMT : a) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié (point 9 a) de l'ordre du jour) ...	12

<u>N° de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
11(LXVI)	Membres affiliés – Conseil professionnel de l’OMT : b) Partenariat public privé (point 9 b) de l’ordre du jour)	12
12(LXVI)	Rapport du Conseil exécutif à l’Assemblée générale (point 10 de l’ordre du jour)	13
13(LXVI)	Lieu et date de la soixante-septième session du Conseil (point 11 de l’ordre du jour)	13

3. DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL

CE/DEC/1(LXVI)

Adoption de l'ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour
(documents CE/66/1 prov. et CE/66/1 prov.annot.)

Le Conseil exécutif

Adopte l'ordre du jour de sa soixante-sixième session.

.....

CE/DEC/2(LXVI)

Demandes d'admission à la qualité de Membre

Point 2 de l'ordre du jour
(documents A/14/5 a)I), A/14/5a)I) Add.1, A/14/5 a)I) Add.2,
A/14/5 a)I) Add.3 et A/14/5 a)II))

Le Conseil exécutif,

Tenant compte des articles 5, 6 et 7 des Statuts et des articles 49 et 50 du Règlement intérieur de l'Assemblée,

1. Prend note avec satisfaction des informations fournies par le Secrétaire général concernant les candidatures à la qualité de Membre effectif et de Membre affilié de l'Organisation ;

Ayant examiné la proposition de suspension temporaire de la qualité de Membre effectif présentée par le Burundi et l'avis du conseiller juridique en la matière,

2. Estime que dans l'intérêt de l'Organisation, pareille procédure devrait être rendue possible mais soumise à des conditions strictes et précises, et
 3. Décide de transmettre la proposition à l'Assemblée générale pour examen.
-

CE/DEC/3(LXVI)

**Désignation du pays chargé de la célébration officielle
de la Journée mondiale du tourisme pour 2002 et 2003**

Point 3 de l'ordre du jour
(document CE/66/3)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le document présentant les invitations reçues d'États Membres pour accueillir les éditions 2002 et 2003 de la Journée mondiale du tourisme,

Estimant que l'État hôte de la Journée mondiale du tourisme devrait être choisi à tour de rôle parmi les membres des six Commissions régionales pour que soit respectée une rotation géographique équitable,

1. Remercie les pays qui se sont portés candidats ;
2. Décide de recommander à l'Assemblée générale de choisir l'État hôte de la Journée mondiale du tourisme, à compter de 2004, parmi les États Membres appartenant aux régions qui n'ont pas encore accueilli la célébration officielle de cette Journée, sur proposition des Commissions régionales correspondantes, et
3. Recommande qu'à l'avenir, il n'y ait plus coïncidence entre les dates de l'Assemblée générale et celle de la Journée mondiale du tourisme.

.....
CE/DEC/4(LXVI)

**Composition et mission
du Comité des études de marché et des techniques de promotion**

Point 4 de l'ordre du jour
(document CE/66/4)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le document consacré à cette question,

1. Juge opportune et souhaitable l'initiative de créer le Comité des études de marché et des techniques de promotion ;
 2. Accepte la composition et les fonctions proposées pour ce Comité, et
 3. Recommande que ce Comité constitue un véritable réseau d'information en matière d'études de marché et qu'il s'acquitte de ses fonctions dans un esprit de large ouverture.
-

CE/DEC/5(LXVI)

**Candidatures aux postes de Commissaires aux comptes
pour la période 2002-2003**

Point 5 de l'ordre du jour
(documents CE/66/5 et CE/66/6 b))

Le Conseil exécutif,

Compte tenu de l'article 12 g) des Statuts de l'Organisation et de l'article 15 du Règlement financier,

1. Remercie de leur travail efficace les Commissaires aux comptes désignés pour l'actuelle période biennale 2000-2001, à savoir l'Espagne et l'Inde ;

Ayant examiné les candidatures présentées,

2. Recommande à l'Assemblée générale le renouvellement du mandat de l'Espagne et de l'Inde aux postes de Commissaires aux comptes pour la période biennale 2002-2003.

.....

CE/DEC/6(LXVI)

Questions administratives et financières

- a) **Rapport du Secrétaire général**
- b) **Rapport du Comité du budget et des finances**

Point 6 a)b) de l'ordre du jour
(documents CE/66/6 a), CE/66/6 a) Add.1 et CE/66/6 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation,

Ayant entendu les exposés du Secrétariat et compte tenu du rapport du Comité du budget et des finances,

1. Prend note avec satisfaction du niveau élevé de recouvrement des contributions de l'année en cours ;

2. Se déclare satisfait de constater que conformément à la recommandation de l'Assemblée générale contenue dans sa résolution 396(XIII), les recettes et les dépenses pourront s'équilibrer et que le plan de dépenses pour 2001 pourra être entièrement appliqué ;

Ayant été informé du montant élevé des arriérés de contributions que certains Membres doivent à l'Organisation,

3. Demande au Secrétaire général de poursuivre ses efforts en matière de gestion de recouvrement des contributions, et
 4. Insiste pour que les Membres en retard dans le paiement de leurs contributions liquident dès que possible les sommes dues.
-

CE/DEC/7(LXVI)

Questions administratives et financières

- c) Suspension de la qualité de Membre conformément à l'article 34 des Statuts**
- d) Demandes d'exemption temporaire de l'application du paragraphe 13 des Règles de financement**

Point 6 c)d) de l'ordre du jour
(documents CE/66/6 b), CE/66/6 c)d), CE/61/6 c)d) Add.1, CE/61/6 c)d) Add.2 et
CBF/Doc.Trav.2)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance de l'application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts aux Membres figurant dans les documents susmentionnés,

Ayant été informé des Membres qui bénéficient de l'exemption temporaire de l'application des dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts,

1. Décide de recommander à l'Assemblée générale de renouveler la période d'exemption temporaire de l'application du paragraphe 13 aux Membres BOLIVIE, CAMBODGE, KAZAKHSTAN et PÉROU, vu le respect des accords signés, et à l'IRAQ, compte tenu de la communication reçue de ce Membre, ainsi qu'au Membre affilié Iraqi Airways ;

2. Décide également de recommander à l'Assemblée générale de maintenir l'exemption temporaire de l'application du paragraphe 13 à EL SALVADOR et à la RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO, étant entendu que si au 1^{er} janvier 2002, ils n'étaient pas à jour pour les versements prévus dans leur plan de paiement, lesdites dispositions devraient de nouveau leur être appliquées ;

Ayant pris connaissance des communications reçues des Membres effectifs BOSNIE-HERZÉGOVINE, BURKINA FASO, GÉORGIE, GUINÉE, KIRGHIZISTAN, MALI, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, SIERRA LEONE et TOGO, soumettant des plans de paiements échelonnés de leurs arriérés de contributions et par lesquelles ils demandent la suspension temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13,

3. Décide en outre de recommander à l'Assemblée générale d'accepter les demandes d'exemption temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement pour ce qui est des Membres effectifs et des Membres affiliés énumérés ci-après :

MEMBRES EFFECTIFS

BOSNIE-HERZÉGOVINE
BURKINA FASO
GEORGIE
GUINEE
IRAK
KIRGHIZISTAN
MALI
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
SIERRA LEONE
TOGO

MEMBRE AFFILIÉ

IRAQI AIRWAYS

4. Demande au Secrétaire général de l'informer à sa soixante-huitième session du respect des engagements signés par ces Membres, afin de décider du maintien de la suspension de l'application ou de la réapplication des dispositions du paragraphe 13 ;

Ayant été informé de la demande reçue du Membre effectif YÉMEN visant à l'annulation de la dette de la période 1979-1989,

Constatant que les Statuts de l'Organisation ne prévoient pas l'exonération du paiement des contributions et que les obligations financières sont inhérentes à la qualité de Membre dès l'acceptation des Statuts,

5. Décide de recommander à l'Assemblée générale de renouveler l'exemption temporaire accordée au Yémen, étant donné que ce Membre a respecté jusqu'à l'année en cours son plan de paiements échelonnés, et de lui suggérer de proposer un plan de paiement de ses arriérés de contributions de la période 1979-1989 ;
6. Décide de recommander à l'Assemblée générale de réappliquer au Nicaragua les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement ;

Ayant pris note de la liste des Membres auxquels s'applique actuellement la mesure de suspension prévue à l'article 34 des Statuts,

7. Constate que les Membres énumérés ci-dessous ont accumulé des arriérés de contributions égaux ou supérieurs à leurs contributions pour quatre exercices financiers et qu'en conséquence, la mesure de suspension prévue à l'article 34 des Statuts pourrait leur être applicable dans un délai d'un an, conformément à la disposition 1 b) de la résolution 217(VII) de l'Assemblée générale :

MEMBRES EFFECTIFS

GUINÉE EQUATORIALE
ZAMBIE

MEMBRES AFFILIÉS

ALAMO RENT A CAR
BELINTOURIST JOINT STOCK CO.
CONSORCIO PARA EL DESARROLLO DE LA FORMACION
OCUPACIONAL
EGYPTIAN HOTELS, CO.
FEDERACION ESPAÑOLA DE EMPRESAS DE CAMPING
FEDERATION INTERNATIONALE DES CADRES SUPERIEURS DE
L'HOTELLERIE
FRANK – TOURISM CONSULTANT INTERNATIONAL
FUNDACAO PARA O DESENVOLVIMENTO TURISTICO DE FORTALEZA
INFORMATION AND DECISION SUPPORT CENTRE (IDSC) (Égypte)
INFA – INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DES ADULTES
INTERNATIONAL BUENOS AIRES HOTEL AND RESTAURANT SCHOOL
INTERNATIONAL INSTITUTE OF CONVENTION MANAGEMENT
INTOURIST HOLDING Co.
KOREA TOURIST ASSOC.
MEDITERRANEAN TRAVEL AND TOURISM AGENCY
RDE -EMPREENDIMIENTOS PUBLICITARIOS
RUSSIAN ASSOCIATION OF SOCIAL TOURISM (RAST)
RUSSIAN HOTEL ASSOCIATION
SALAM HOTELS
SOCIETA INCREMENTO TURISTICO ALBERGHIERO VALDAOSTANO
THE TOURISM PARTNERSHIP
TOURISM HOTEL SECURITY WORLDWIDE MAGAZINE
TRAVEL AGENT MAGAZINE (États-Unis d'Amérique)

CE/DEC/8(LXVI)

**Fixation du montant des contributions des Membres pour la période 2002-2003
et éventuelle actualisation du budget pour la même période**

Point 7 de l'ordre du jour
(documents CE/66/7 et CE/66/7 Add.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant été saisi du document de référence qui actualise le budget pour 2002-2003, conformément à la proposition du Secrétaire général d'utiliser, par mesure de prudence, le cours de 1 dollar pour 1,0976 euro, qui correspond à la moyenne du taux de change opérationnel des Nations Unies de janvier 2000 à septembre 2001,

1. Approuve la proposition du Secrétaire général et la révision en conséquence des crédits proposés pour la prochaine période ;
2. Recommande à l'Assemblée générale d'approuver le montant de 20.818.000 euros pour le budget de la période 2002-2003, réparti en 10.217.000 euros pour 2002 et 10.601.000 euros pour 2003, et
3. Demande au Secrétaire général que les contributions des Membres effectifs et des Membres associés soient recalculées en tenant compte des nouveaux montants à répartir entre eux par suite de la révision du budget.

.....
CE/DEC/9(LXVI)

Rapport du Comité du programme

Point 8 de l'ordre du jour
(document CE/66/8)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Comité du programme présenté par sa Présidente, M^{me} Angelika Liedler (Autriche),

1. L'en remercie ;
 2. Félicite le Comité du programme et sa Présidente pour leur activité intense et assidue et pour les précieux éclairages qu'apporte leur travail d'évaluation des activités du programme, et
 3. Propose que dans le futur énoncé de mission de l'Organisation que proposera le Comité du programme, il soit fait mention des effets du tourisme sur la culture et du Code mondial d'éthique du tourisme.
-

CE/DEC/10(LXVI)

Membres affiliés – Conseil professionnel de l'OMT**a) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié**

Point 9 a) de l'ordre du jour
(document CE/66/9 a))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport de son Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié, qui s'est réuni le 24 septembre 2001,

1. Fait siennes les recommandations du Sous-Comité, et
2. Décide de présenter à la quatorzième session de l'Assemblée générale les candidats suivants à la qualité de Membre affilié :
 - 1) Comité départemental du tourisme du Var (France)
 - 2) Hesselmann & Associates (Allemagne)
 - 3) Nordtour Tourist Marketing North Sealand (Danemark)
 - 4) Vokrug Sveta Ltd (Biélorus)

CE/DEC/11(LXVI)

Membres affiliés – Conseil professionnel de l'OMT**b) Partenariat public-privé**

Point 9 b) de l'ordre du jour
(document CE/66/9 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le document consacré à cette question proposé par le Sous-Groupe de travail du Conseil exécutif,

Fait siennes les propositions qu'il renferme concernant l'intensification des relations entre secteurs public et privé.

CE/DEC/12(LXVI)

Rapport du Conseil exécutif à l'Assemblée générale

Point 10 de l'ordre du jour
(document A/14/7)

Le Conseil exécutif,

Ayant étudié le projet de rapport à adresser à l'Assemblée générale,

Décide de le lui soumettre tel quel.

.....

CE/DEC/13(LXVI)

Lieu et date de la soixante-septième session du Conseil

Point 11 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif

Décide de tenir sa soixante-septième session à Osaka (Japon) le 29 septembre 2001, immédiatement après la clôture de la quatorzième session de l'Assemblée générale.

4. LISTE DES PARTICIPANTS

Étaient présents à la soixante-sixième session du Conseil exécutif :

- 1) les délégués des Membres ci-après du Conseil : Angola, Argentine, Brésil, Chine, Côte d'Ivoire, Égypte, Espagne, France, Italie, Maroc, Mexique, Namibie, Pologne, Sri Lanka, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie et Thaïlande ;
- 2) les représentants des Membres associés : Macao, Chine et Communauté flamande de Belgique ;
- 3) les Présidents des Commissions régionales suivantes : Afrique (Éthiopie), Europe (Suisse) et Moyen-Orient (Jordanie) ;
- 4) les représentants des États Membres suivants : Allemagne, Andorre, Équateur et Fédération de Russie, en tant qu'observateurs ;
- 5) le représentant de Tuvalu, État non membre de l'Organisation, en tant qu'observateur, et
- 6) la Présidente du Comité du programme (Autriche)